

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-2123/PCG prescrivant la suspension du permis de conduire.

n° 75-2123/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 novembre 1975

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1975

Date du numéro
10 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Les dispositions de l'arrêté n° 75-899/PCG en date du 14 mai 1975 sont modifiées en ce qui concerne M. Egue Miguil Farah, né en 1929 à Djibouti (TFAI), fils de Miguil Farah et de Olus Haga, chauffeur, demeurant Q. 6, rue 35, M. 7 à Djibouti. La durée de la suspension des permis de conduire n° 3637/74, catégorie B-C du 29-1-46 et n° 783/61, catégorie D, délivré le 24-11-61 par les TP de Djibouti, précédemment fixée à un an est rapportée à 8 mois.